

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,  
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

# **Fonds d'électrification et de changements climatiques – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022**

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-93586-5 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-93587-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2023

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	5
Rapport de l'auditeur indépendant.....	6
État des résultats et de l'excédent cumulé .....	8
État de la situation financière .....	9
État de la variation des actifs financiers nets .....	10
État des flux de trésorerie .....	11

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Statut constitutif et nature des activités.....	12
2. Principales méthodes comptables .....	12
3. Intérêts et revenus de placements .....	15
4. Subventions octroyées.....	16
5. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	16
6. Débiteurs.....	17
7. Immobilisations corporelles .....	18
8. Obligations et droits contractuels.....	20
9. Passif éventuel .....	22
10. Opérations entre apparentés.....	22



## Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Josée Lizotte'.

Marie-Josée Lizotte

Québec, le 28 novembre 2022

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur  
Directeur principal d'audit

Québec, le 28 novembre 2022

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ**  
de l'exercice clos le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	2022	<b>2022</b>	2021
	Budget	Réal	Réal
<b>REVENUS</b>			
Droits et permis			
Marché du carbone	1 047 252	<b>1 299 088</b>	636 123
Redevances – Matières résiduelles		-	83 742
Redevances – Eau		-	1 830
	1 047 252	<b>1 299 088</b>	721 695
Contributions – Gouvernement du Canada	44 277	<b>70 730</b>	45 461
Intérêts et revenus de placements (note 3)	3 678	<b>4 359</b>	5 355
Autres revenus		<b>25</b>	-
<b>Total des revenus</b>	1 095 207	<b>1 374 202</b>	772 511
<b>CHARGES</b>			
Subventions octroyées (note 4)	1 215 590	<b>1 126 797</b>	742 212
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	77 597	<b>47 951</b>	44 929
Frais de gestion liés à l'administration	1 756	<b>2 481</b>	2 103
Créances douteuses		<b>638</b>	389
Amortissement des immobilisations corporelles	328	<b>545</b>	470
Remboursement d'un revenu perçu en trop		-	1 094
Opération de restructuration		-	290 620
<b>Total des charges</b>	1 295 271	<b>1 178 412</b>	1 081 817
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	(200 064)	<b>195 790</b>	(309 306)
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	1 387 877	<b>1 390 310</b>	1 699 616
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	1 187 813	<b>1 586 100</b>	1 390 310

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	<b>1 778 624</b>	1 345 350
Placements de portefeuille, taux d'intérêt de 0,16%, échu en juin 2021	-	306 534
Débiteurs (note 6)	<b>3 341</b>	87 545
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	<b>107 144</b>	89 917
	<b>1 889 109</b>	1 829 346
<b>PASSIFS</b>		
Frais de gestion et charges à payer	<b>14 516</b>	28 200
Subventions à payer	<b>291 199</b>	347 480
Sommes à verser au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	<b>797</b>	66 659
	<b>306 512</b>	442 339
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>1 582 597</b>	1 387 007
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	<b>3 503</b>	3 303
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>1 586 100</b>	1 390 310

**OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 8)****PASSIF ÉVENTUEL (note 9)**

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre de l'Environnement, de la  
Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
de l'exercice clos le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	2022 Budget	<b>2022</b> Réal	2021 Réal
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	(200 064)	<b>195 790</b>	(309 306)
<b>Variations dues aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 274)	<b>(745)</b>	(1 545)
Transferts d'immobilisations corporelles		-	1 573
Amortissement des immobilisations corporelles	327	<b>545</b>	470
	(947)	<b>(200)</b>	498
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	(201 011)	<b>195 590</b>	(308 808)
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT</b>	1 387 007	<b>1 387 007</b>	1 695 815
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN</b>	1 185 996	<b>1 582 597</b>	1 387 007

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2022**  
**(en milliers de dollars)**

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent/(déficit) de l'exercice	195 790	(309 306)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Opération de restructuration	-	(79 498)
Amortissement des primes/escomptes sur placements	(1 245)	(465)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	545	470
	<u>195 090</u>	<u>(388 799)</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	84 204	(72 853)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	(17 227)	(23 670)
Frais de gestion et charges à payer	(13 151)	7 639
Subventions à payer	(56 281)	184 854
Sommes à verser au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	(65 862)	66 659
	<u>(68 317)</u>	<u>162 629</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>126 773</b>	<b>(226 170)</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENTS</b>		
Placements effectués	(2 533 530)	(1 581 811)
Produits de disposition de placements	2 841 309	1 576 051
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placements</b>	<b>307 779</b>	<b>(5 760)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 278)	(1 024)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(1 278)</b>	<b>(1 024)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>433 274</b>	<b>(232 954)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 345 350</b>	<b>1 578 304</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>1 778 624</b>	<b>1 345 350</b>
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :</b>		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	4 514	74 733
Équivalents de trésorerie	1 774 110	1 270 617
	<u>1 778 624</u>	<u>1 345 350</u>
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	208	1 481

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds ») a été constitué en 2006 sous le nom de « Fonds vert » en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001). Il relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.1 de sa loi constitutive. Dans la réalisation de sa mission, le Fonds travaille en partenariat avec plusieurs ministères et organismes.

Le 22 octobre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sanctionné la loi 44, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* (RLRQ, 2020, chapitre 19). Cette loi est venue modifier les règles régissant le Fonds et le renommer « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

#### Droits et permis

Les revenus de droits et permis du marché du carbone sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RLRQ, chapitre Q-2, r.46.1).

#### Contributions

Les revenus provenant des contributions du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

#### Intérêts et revenus de placements

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les débiteurs, ainsi que les revenus de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

#### Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont en général une échéance inférieure ou égale à 90 jours suivant la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placements.

#### Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sont capitalisés contre le coût des placements. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'échéance de chaque titre.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

### ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégorie	Durée
Aménagement	10 ans
Matériel et équipement	10 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Développement informatique	10 ans
Réseaux complexes	40 ans

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2022**  
**(en milliers de dollars)**

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient mises en service.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	2022	2021
Revenus d'intérêts – Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 452	3 526
Revenus d'intérêts – Débiteurs	662	376
Revenus de placements de portefeuille	1 245	1 453
	<b>4 359</b>	<b>5 355</b>

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**4. SUBVENTIONS OCTROYÉES**

	2022	2021
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	930 106	583 157
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	196 691	159 033
Subventions pour le fonctionnement et approvisionnements en biens et services	-	22
	<b>1 126 797</b>	<b>742 212</b>

**5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	2022	2021
Avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 0,44 % (0,25 % au 31 mars 2021)	4 514	74 733
Placements		
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,37 %, échéant le 7 avril 2022	120 857	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,31 %, échéant le 14 avril 2022	346 210	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,52 %, échéant le 21 avril 2022	284 542	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,45 %, échéant le 3 mai 2022	217 430	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,42 %, échéant le 11 mai 2022	228 066	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,60 %, échéant le 25 mai 2022	241 018	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,72 %, échéant le 14 juin 2022	335 987	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,16 %, échu le 15 avril 2021	-	309 678
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 27 avril 2021	-	279 346
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,15 %, échu le 17 mai 2021	-	192 708
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échu le 28 mai 2021	-	250 220
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,14 %, échu le 23 juin 2021	-	238 665
	<b>1 774 110</b>	<b>1 270 617</b>
	<b>1 778 624</b>	<b>1 345 350</b>

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**6. DÉBITEURS**

	<b>2022</b>	2021
Redevances exigibles sur les changements climatiques	<b>13 591</b>	12 929
Intérêts sur placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>66</b>	31
Sommes à recevoir du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	<b>2 432</b>	87 026
Autres	<b>378</b>	47
	<b>16 467</b>	100 033
Moins : Provision pour créances douteuses	<b>(13 126)</b>	(12 488)
	<b>3 341</b>	87 545

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2022**  
**(en milliers de dollars)**

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Aménagement	Matériel et équipement <sup>1</sup>	Équipements informatiques et bureautiques	Réseaux complexes	Développement informatique	2022
<b>Coût</b>						
Solde au début	1 025	2 765	35	105	3 699	<b>7 629</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	722	-	-	23	<b>745</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 025</b>	<b>3 487</b>	<b>35</b>	<b>105</b>	<b>3 722</b>	<b>8 374</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au début	743	543	17	4	3 019	<b>4 326</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	109	320	8	4	104	<b>545</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>852</b>	<b>863</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>3 123</b>	<b>4 871</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>173</b>	<b>2 624</b>	<b>10</b>	<b>97</b>	<b>599</b>	<b>3 503</b>

Au 31 mars 2022, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 20 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>1</sup> La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et de l'équipement en cours de construction représentant un montant de 66 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2022**  
**(en milliers de dollars)**

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)**

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement <sup>2</sup>	Équipements informatiques et bureautiques	Réseaux complexes	Développement informatique <sup>3</sup>	2021
<b>Coût</b>							
Solde au début	151	874	1 473	18	130	6 783	9 429
Acquisitions d'immobilisation corporelles	-	-	1 267	17	-	261	1 545
Reclassement de catégorie	(151)	151	25	-	(25)	-	-
Opération de restructuration	-	-	-	-	-	(3 345)	(3 345)
<b>Solde à la fin</b>	<b>-</b>	<b>1 025</b>	<b>2 765</b>	<b>35</b>	<b>105</b>	<b>3 699</b>	<b>7 629</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au début	11	637	367	13	-	4 600	5 628
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	95	176	4	4	191	470
Reclassement de catégorie	(11)	11	-	-	-	-	-
Opération de restructuration	-	-	-	-	-	(1 772)	(1 772)
<b>Solde à la fin</b>	<b>-</b>	<b>743</b>	<b>543</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>3 019</b>	<b>4 326</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>-</b>	<b>282</b>	<b>2 222</b>	<b>18</b>	<b>101</b>	<b>680</b>	<b>3 303</b>

Au 31 mars 2021, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 553 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>2</sup> La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et de l'équipement en cours représentant un montant de 1 millier de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

<sup>3</sup> La catégorie « Développement informatique » contient des développements informatiques en cours représentant un montant de 411 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2022**  
**(en milliers de dollars)**

**8. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS**

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2027, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>						
Subventions octroyées						
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	4 293	2 625	2 131	2 138	-	<b>11 187</b>
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	20 968	10 209	3 941	5 940	832	<b>41 890</b>
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	736	368	85	67	-	<b>1 256</b>
<b>Sous-total</b>	<b>25 997</b>	<b>13 202</b>	<b>6 157</b>	<b>8 145</b>	<b>832</b>	<b>54 333</b>
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>						
Subventions octroyées						
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	43 880	18 229	3 487	924	750	<b>67 270</b>
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	154 580	78 138	26 244	400	-	<b>259 362</b>
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	1 188	1 568	716	135	-	<b>3 607</b>
<b>Sous-total</b>	<b>199 648</b>	<b>97 935</b>	<b>30 447</b>	<b>1 459</b>	<b>750</b>	<b>330 239</b>
<b>Total</b>	<b>225 645</b>	<b>111 137</b>	<b>36 604</b>	<b>9 604</b>	<b>1 582</b>	<b>384 572</b>

Au 31 mars 2021, le montant total des obligations contractuelles était de 382 909 milliers de dollars.

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2022**  
**(en milliers de dollars)**

**8. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)**

**DROITS CONTRACTUELS**

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2028, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Total</b>
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>							
Contributions – Gouvernement du Canada							
Remboursement du coût des immobilisations corporelles liées aux obligations contractuelles	23 641	-	-	-	-	-	<b>23 641</b>
Remboursement du coût des immobilisations corporelles non liées aux obligations contractuelles	44 841	20 173	24 449	32 014	34 974	41 780	<b>198 231</b>
<b>Total</b>	<b>68 482</b>	<b>20 173</b>	<b>24 449</b>	<b>32 014</b>	<b>34 974</b>	<b>41 780</b>	<b>221 872</b>

Au 31 mars 2021, le montant total des droits contractuels était de 360 148 milliers de dollars.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

#### 9. PASSIF ÉVENTUEL

Le Fonds est visé par une réclamation en dommages de 3 064,5 milliers de dollars. Selon l'évaluation juridique de la situation, l'issue future de cette réclamation est indéterminable à la date de signature des états financiers. Aucune provision n'a été constatée.

#### 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du ministre, du sous-ministre et du directeur du cabinet. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les frais de gestions liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tels que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.





**Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs**

**Québec** 